

N° 467

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 juillet 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

*au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer
un texte sur le projet de loi relatif aux congés de conversion.*

PAR M. Jean MADELAIN,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par Mme Marie-France Lecuir, député, sous le numéro 2923.

(2) Cette commission est composée de M. Charles Metzinger, député, président; M. Jean Chérioux, sénateur, vice-président. Mme Marie-France Lecuir, député; M. Jean Madelain, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires . MM. Claude Evin, Jean-Paul Fuchs, Mme Muguette Jacquaint, MM. Bernard Monternole, Etienne Pinte, députés

MM. André Rabineau, Jean Amelin, Pierre Louvet, Charles Bonifay, Hector Viron, sénateurs.

Membres suppléants MM. François d'Aubert, Guy Chanfrault, René Olmeta, Joseph Pinard, Marcel Garrouste, Paul Mercieca, Mme Hélène Missoffe, députés.

MM. Henri Collard, Jean Cauchon, Arthur Moulin, Jacques Machet, Guy Besse, Pierre Bastié, Mme Marie-Claude Beaudeau, sénateurs

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2912, 2913 et in-8° 867.

2^e lecture : 2922.

Sénat : 1^{re} lecture : 459, 465 et in-8° 175 (1984-1985).

Emploi, activité. - Allocation de conversion - Chômage - Congé conversion - Congé formation - Fonds national de l'emploi - Formation professionnelle - Licenciement - Salariés - Travail - Code de la sécurité sociale - Code du travail.

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, et à la demande de M. le Premier ministre, il a été décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion, le jeudi 25 juillet 1985, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. André Rabineau, sénateur, président d'âge.

La Commission a d'abord procédé à la désignation de son bureau. Elle a élu :

- M. Charles Metzinger, député, président ;
- M. Jean Chérioux, sénateur, vice-président ;
- Mme Marie-France Lecuir, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale, M. Jean Madelain, sénateur, rapporteur pour le Sénat.

La Commission a ensuite abordé l'examen du texte en discussion.

M. Charles Metzinger, président, a souligné la profondeur du désaccord qui s'est établi entre les deux Assemblées, le Sénat ayant opposé la question préalable au texte en discussion.

M. Jean Madelain a indiqué que la commission des Affaires sociales du Sénat avait exprimé le souhait d'un report de la discussion du projet de loi à la session d'octobre. Le Gouvernement n'ayant pas accédé à cette demande, le Sénat a donc décidé de rejeter le projet de loi.

Mme Marie-France Lecuir a estimé que le rejet par le Sénat était motivé moins par le fond des dispositions en cause que par la méthode employée par le Gouvernement pour la discussion du texte.

Or, l'urgence conduit à se plier à une méthode qui, en d'autres circonstances, aurait appelé des critiques. Sur le fond, un accord entre les deux Assemblées demeure vraisemblable.

M. Jean Chérioux a signalé que le Sénat n'avait rien fait qui puisse retarder la discussion du projet de loi, le Gouvernement s'étant engagé à répondre favorablement aux préoccupations de la commission des Affaires sociales concernant notamment la clarté de statistiques du chômage et les moyens budgétaires.

La commission mixte paritaire a ensuite constaté l'impossibilité de parvenir à l'adoption d'un texte commun sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux congés de conversion.